

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° I-CF1857

présenté par

M. Juvin

-----

### ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 36 et 37.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de limiter la hausse de l'accise du superéthanol E85 proposée par le Gouvernement à sa première étape, prévue le 1er janvier 2026, et portant cette accise à 34,705 euros par mégawattheure.